



Commune de
Beaufort

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 12 SEPTEMBRE 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 5 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, BURDET Nelly, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, BLANC Nicolas

ABSENTS REPRESENTES : Mme MOLLIET Gisèle par M. DOIX Thierry
Mme ROUX-NOUVEL Florence par Mme VIBERT Séverine
Mme HORNECKER Justine par M. FRISON-ROCHE Christian
Mme VIARD-GAUDIN Eliette par Mme CRESSENS Annick
M. MENOTTO Sylvain par M. JOGUET Mathieu

ABSENTS : M. VINCENZI Walter, Mme MORAND Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MIRABAIL Jean-Pierre

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- urbanisme : délibération s'agissant de la taxe d'aménagement,
- forêt : acquisition d'une parcelle forestière par voie de préemption,
- finances : décision modificative d'ajustement et participations diverses.

➤ **INFORMATION SUR L'ORGANISATION DE LA RENTREE SCOLAIRE**

Le Conseil prend connaissance des effectifs dans les deux écoles de la Commune, effectifs qui baissent légèrement et qui s'établissent à 119 enfants (122 en 2021/2022). Ces effectifs sont répartis entre Beaufort (77 élèves) et Arêches (42 élèves).

Madame Nelly BURDET, élue déléguée, informe le Conseil des conditions dans lesquelles la rentrée s'est effectuée :

- arrivée de Monsieur Maxime ABRUNHOSA à l'école d'Arêches au poste de Directeur,
- fonctionnement des différents services périscolaires (restauration, périscolaire du matin et du soir),
- point sur les différents investissements et travaux à engager dans les deux écoles,
- réflexion en cours s'agissant du dispositif de cantine à 1 €.

Une information sur les perspectives de la rentrée 2023 devra être transmise à l'Inspection académique en novembre prochain. Il conviendra de rappeler les différents projets visant à la construction de logements en cours sur la Commune (lotissement de La Marzellaz, projet des Champs à Beaufort, ...), ces projets ayant un impact sur les effectifs des écoles.

➤ **MODIFICATION DES TARIFS SAISON DU DOMAINE SKIABLE**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} août 2022, a validé les forfaits saison de l'hiver 2022/2023, les autres tarifs (publics et groupes) ayant été validés respectivement en décembre 2021 et mai 2022.

Monsieur Laurent FILLION, Directeur de la SEMAB, rappelle le contenu de la circulaire préfectorale du 5 juillet 2022 relative au régime juridique des tarifs des remontées mécaniques et informe le Conseil d'une part des résultats des consultations juridiques engagées dans l'été sur cette question, d'autre part de la grille tarifaire validée par le Conseil d'administration de la SEMAB.

Un débat portant sur le tarif du forfait « saison junior », proposé par les élus à 100 €, s'engage. Madame Eliane MAURIN fait remarquer que ce tarif engendre une augmentation de 100 % par rapport au tarif antérieur (étant précisé que l'éligibilité à ce tarif impose d'être constitué en groupe de 20 personnes minimum).

Par ailleurs, la réciprocité existante antérieurement n'est plus acceptée à compter de cette saison : Monsieur Thierry DOIX fait part de sa vive opposition à l'application de cette règle qui risque de pénaliser notamment les skieurs qui pratiquent la compétition. Suite au débat, le Conseil valide à l'unanimité les tarifs proposés.

Monsieur Jean-Pierre MIRABAIL, Président de la SEMAB, informe le Conseil de l'impact prévisionnel des augmentations des tarifs de l'énergie sur le budget prévisionnel de la SEMAB : les charges liées à l'électricité sont susceptibles d'être multipliées par 7, passant ainsi de 100 000 € à 750 000 €. De plus, l'Etat impose aux entreprises de réduire leur consommation d'énergie de 10 %.

Pour ce faire, une solution pourrait consister à fermer le domaine skiable plus tôt que prévu, les autres mesures visant à une réduction de la consommation d'électricité étant d'ores et déjà en vigueur.

Au regard du fait qu'il est urgent de valider cette décision afin d'être en capacité de communiquer auprès des clients et des acteurs économiques de la station au plus vite, le Conseil municipal émet un avis de principe favorable (1 abstention) pour modifier la date de fermeture du domaine skiable en l'avançant au dimanche 2 avril 2023 au lieu du vendredi 14 avril 2023.

➤ **REDEVANCE D'ACCES AUX PISTES DE SKI DE FOND DE MARCOT**

Le Conseil prend connaissance de la proposition du Conseil d'administration de la SEMAB s'agissant de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond de Marcôt pour la saison d'hiver à venir et les valide à l'unanimité.

➤ **MARCHES (POUR INFORMATION ET DECISION)**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement pour d'une part l'acquisition d'un véhicule 4x4 au prix de 33 285,20 € HT (remplacement d'un véhicule avec reprise), d'autre part l'acquisition d'un camion 12T équipé d'une benne de manutention sur berce, au prix de 103 575 € HT (remplacement d'un véhicule avec reprise).

➤ **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES ET PARTICIPATIONS DIVERSES**

Le Conseil valide à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires d'ajustement au budget général (piste des Pônes), au budget camping (charges d'électricité) et au budget domaine skiable (optimisation du système de neige de culture).

Le Conseil valide l'attribution d'une indemnité de 500 € en faveur de Monsieur Gilbert VIALLET pour l'usage de ses parcelles en vue de travaux sur deux années et confirme le remboursement des frais engagés pour l'inauguration du four de La Cayère par Monsieur Gilles DE BROUCKER (154 €).

➤ **PROJET DE LOGEMENTS AUX CHAMPS A BEAUFORT - CHOIX DU PROMOTEUR**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la consultation engagée pour la vente du terrain communal situé aux Champs à Beaufort, terrain destiné à accueillir un projet immobilier d'environ 30 logements, composé de 50 % de logement social locatif et 50 % de logement en accession à la propriété (conformément à l'orientation d'aménagement et de programmation prévue au PLU).

3 promoteurs ont remis une offre dans le délai imparti et une réunion de la Commission d'urbanisme s'est déroulée le 26 juillet dernier, réunion au cours de laquelle chacun des 3 promoteurs a pu présenter son projet.

Monsieur le Maire et Monsieur Bruno VIALLET, Adjoint à l'urbanisme, présentent au Conseil l'analyse des différentes offres remises :

- Projet présenté par DUREV IMMOBILIER, représenté par Monsieur Hervé DUCHAMP : consiste en la réalisation d'une trentaine de logements (de T2 à T4) dont 50 % de logements sociaux. Ce projet ne dispose pas encore de contractualisation avec un organisme de logement social, ni d'esquisses architecturales abouties.

- Projet présenté par BMB CONCEPT GROUPE et SEM 4V : consiste en la création de deux bâtiments collectifs intermédiaires de 15 logements chacun (de T2 à T4) et de deux maisons individuelles. Des esquisses d'aménagement et de faisabilité sont proposées et le partenariat avec la SEM 4V, opérateur de logement social sur le territoire, est bien établi.

Projet présenté par SULLY IMMOBILIER ALPES et l'OPAC de la Savoie : consiste en la réalisation de 34 logements répartis sur 5 bâtiments et comprenant 50 % de logements sociaux. Le partenariat avec l'OPAC est bien établi et les esquisses d'aménagement abouties sont présentées.

Après analyse de ces différentes propositions, portant notamment sur le respect du cahier des charges (intégration d'un volet logement social) et sur le prix d'achat proposé, le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de SULLY IMMOBILIER ALPES, le prix d'acquisition de ce tènement foncier étant proposé à 450 000 € (supérieur aux deux autres offres).

➤ **DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE DE L'ECOLE DE LA PIERRE**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier et précise que le Conseil municipal a décidé, dans le courant de l'été 2022, de confier la vente de ce bâtiment aux trois agences immobilières présentes sur la Commune.

Par suite, Monsieur et Madame DERENNE Jean-Luc et Sandra ont souhaité se porter acquéreur de ce bien au prix de 177 000 € (conforme à l'avis des Domaines), en vue de s'établir en résidence principale.

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

La préparation de l'acte sera confiée à l'étude de Maîtres BOULLE et DARPHIN, Notaires à Albertville.

➤ **DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU LOCAL POUBELLE A LADRAY**

Le Conseil valide le déclassement du domaine public du local poubelle de Ladray, permettant ainsi la finalisation de l'acte d'échange de terrains avec Monsieur Gilbert MOLLIET.

Monsieur Thierry DOIX, disposant du pouvoir de Madame Gisèle MOLLIET, ne prend pas part au vote au nom de cette dernière.

➤ **CONVENTION DE SERVITUDE RESEAUX ELECTRIQUES**

Le Conseil prend connaissance de la demande d'ENEDIS que soit établie une servitude pour permettre l'installation d'une ligne électrique souterraine dans les secteurs de La Glirettaz et des Avinières et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés sur la Commune.

➤ **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISSION D'ASSISTANT DE PREVENTION**

Le Conseil valide à l'unanimité la convention à intervenir avec le Centre de gestion permettant un appui auprès de la Commune de Beaufort pour la mission de prévention des risques professionnels, au regard du fait que la mission dévolue à un ACO (Agent Charge de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) n'est pas actuellement traitée au sein de l'effectif communal.

➤ **POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION**

Madame Séverine VIBERT, Adjointe aux Ressources humaines, dresse un état d'avancement de la mission de conseil en organisation engagée en 2022 au sein de la collectivité.

La restitution du diagnostic a été assurée auprès des élus et de l'ensemble du personnel de la collectivité. Des groupes de travail associant élus et agents de la collectivité sont mis en place sur différentes thématiques (organisation, communication et management).

➤ **CREATION POSTE RESPONSABLE SERVICE BATIMENT (PREVISION DEPART EN RETRAITE)**

Monsieur Alain MAITRE, responsable du service bâtiment au sein des Services techniques, a fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} mai 2023.

Le Conseil autorise à l'unanimité la création du poste correspondant en vue d'organiser son remplacement dans les meilleurs délais.

➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Tourisme :

- Bilan de la saison d'été 2022 : les chiffres de la centrale de réservation sont en augmentation et se situent au-dessus des autres stations moyennes
- Projet de développement du camping de Domelin : le bail emphytéotique administratif établi avec ONLYCAMP, filiale d'UTOPIA, sera validé lors du prochain Conseil municipal
- Démarche en vue de l'obtention du label Flocon vert : Madame Eliane MAURIN, déléguée au tourisme, sera l'élue référente de cette démarche et s'appuiera sur les services de Mountain Riders, assistés de Monsieur Nicolas BERNARDI de l'Office de tourisme et de Madame Isabelle PINTO. La prochaine réunion du comité de pilotage ouvert aux partenaires de la station est prévue le mercredi 16 novembre 2022
- Projet de voie verte : la validation des tracés est en cours, tout comme le chiffrage des différentes solutions

Communication :

- Une réunion publique d'information sera organisée par les élus le vendredi 18 novembre 2022 à 20h à Arêches

Agriculture / forêt :

- Bilan de la saison d'été dans un contexte d'importante sécheresse et de raréfaction de la ressource en eau, notamment en alpage. Il conviendra dans l'avenir de privilégier les investissements portant sur la mobilisation de la ressource en eau
- Décision d'acquérir une parcelle forestière de 2 ha sur le secteur de La Tetaz au prix de 2 800 € (1 abstention) dans le cadre d'un droit de préemption

Urbanisme :

- Taxe d'aménagement : au regard de l'évolution de la réglementation, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur les dispositions de cette taxe dont le taux est maintenu à 5 %

Point travaux et chantier en cours ou terminé :

- Plage de dépôt Les Iles, parkings à La Gittaz, aménagement secteur coopérative, route des Pônes, coupe de Roche noire qui démarrera dès lors que la coupe de Sainte-Barbe sera terminée, démolition de l'ancienne salle paroissiale d'Arêches, coupe de bois sur parcelles privées à l'amont du Monal (avec coupure de la circulation sur la route départementale), les travaux de confortement de la route départementale à Arêches démarreront le 26 septembre 2022, travaux sur piste du Cuvy, coupe de bois secteur haut de La Cayère

Commission sport et vie associative :

- Organisation par l'AAB du Forum des associations le 3 septembre 2022
- Une rencontre avec les responsables d'associations est prévue en juin 2023
- Des échanges sont en cours avec le Tennis club en vue de la réfection des cours à Beaufort

Patrimoine :

- Participation aux Journées du patrimoine à la Cayère le samedi 17 septembre 2022

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Monsieur Bruno MAGNIEN, technicien forestier, arrive sur le territoire en remplacement de Madame Caroline MUGNIOT
- S'agissant des impacts de la crise actuelle sur l'énergie, des réflexions sont en cours afin de réduire la consommation de la collectivité, réflexion portant notamment sur l'éclairage public
- Location du bâtiment EWELLIX : la consultation pour l'établissement d'un bail emphytéotique administratif est en cours, la remise des candidatures étant fixée au 26 octobre 2022. Les entreprises intéressées peuvent visiter les lieux
- La garderie les Petites Frimousses sera ouverte aux permanents (fonctionnement en micro-crèche) le 15 novembre 2022
- Mercredi 14 septembre 2022 : l'Association d'Animation du Beaufortain organise en présence du Sous-préfet et des élus de l'agglomération Arlysère un temps d'échange et de valorisation du travail des conseillers numériques du territoire
- Salle polyvalente : les élus sont informés des difficultés rencontrées par les associations s'agissant des réservations de la salle pour leurs activités ; des échanges sont en cours entre la mairie de Beaufort et Arlysère agglomération et Arlysère se doit de mettre les moyens nécessaires afin que la gestion des réservations soit assurée dans de bonnes conditions.

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

Additif au Compte rendu du Conseil municipal du lundi 12 septembre 2022 portant sur le sujet des taxes foncières

Les documents relatifs à la taxe foncière sont actuellement en cours de distribution et de nombreuses questions sont posées s'agissant de l'évolution de ces taxes.

Le montant de la taxe foncière est le produit d'un taux (décidé par le Conseil Municipal) et des bases d'imposition.

En mars 2022, le Conseil municipal a décidé, lors du vote des budgets de la commune, de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce afin de ne pas accentuer la pression fiscale sur les habitants.

M le Maire précise que l'augmentation appliquée cette année n'est donc pas le fait de décisions de la Municipalité, mais d'une augmentation de la valeur locative cadastrale d'un montant de 3,42%, ce coefficient s'appuyant sur l'indice des prix à la consommation.

En 2021, l'indice des prix à la consommation n'avait progressé que de 0,2 %, mais cette année, sous le coup de l'inflation, il a nettement augmenté, ce qui explique l'augmentation importante des taxes foncières.

Le Maire

